

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 MARS 2020**

SEANCE OUVERTE A 20 h 35

PRÉSENTS : M Jean-François BOOS, M Serge CHARTIER, M Bruno DEBIÉ, M Jacques HUGON, Mme Isabelle WHELAN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M Jean-François BOOS

ABSENT : M Philippe JOURNOT

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2020

Depuis le dernier conseil municipal, le maire fait état de :

- la mise en place de la clôture de la décharge ; la clé du portail sera à retirer à la mairie selon des modalités qui seront précisées,
- le contrôle de la liste électorale par la commission le jeudi 20 février 2020.

M Bruno DEBIÉ ajoute que la fenêtre du logement du 1^{er} étage de la mairie a été rénovée.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (5 voix) le compte rendu du 4 février 2020.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2019

21. Compte administratif 2019

Le maire expose le compte administratif 2019 comportant :

- en recette de fonctionnement 16 589 € de ventes de bois,
- en dépenses d'investissement :
 - 20 104 € suite à la réfection du toit de la mairie,
 - 23 234 € suite à la réfection de la rue des Coucous et du chemin du Ranch,
 - 5 801 € suite à la création du passage piéton sur la RD 251.
- en recettes d'investissement :
 - 5 782 € de FCTVA de la Préfecture,
 - 5 026 € de DETR de la Préfecture (toit mairie et passage piéton),
 - 3 400 € de DST du Conseil départemental.

Le résultat global de l'année 2019 fait apparaître un déficit de 10 845 € consécutif à l'effort de la commune dans le domaine de l'investissement afin de restaurer et améliorer son infrastructure.

Le maire sort de la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (4 voix) le compte administratif 2019 qui peut se résumer ainsi :

	Recettes 2019	Dépenses 2019	Résultats 2019	Reports 2018	Solde 2019
Fonctionnement	87 681,61	66 520,53	21 161,08	57 400,81	78 561,89
Investissement	23 218,35	55 225,40	- 32 007,05	3 476,48	- 28 530,57
TOTAL	110 899,96	121 745,93	- 10 845,97	60 877,29	50 031,32

Le maire rentre dans la salle du conseil.

22. Compte de gestion 2019

Le maire présente le compte de gestion 2019 du comptable public. Le conseil constate la concordance entre les comptes administratifs et de gestion 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (5 voix) le compte de gestion 2019 du comptable public.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Le maire présente les résultats 2019 et propose leurs affectations :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2019	:	21 161,08 €
Résultats antérieurs reportés	:	57 400,81 €
Résultats de fonctionnement cumulés 2019	:	78 561,89 €
Déficit d'investissement 2019	:	28 530,57 €
Apurement du déficit (compte 1068)	:	28 530,57 €
Reste à reporter en fonctionnement (compte 002)	:	50 031,32 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (5 voix) de reporter le solde de 50 031,32 € en fonctionnement (compte 002).

4. ÉLECTIONS MUNICIPALES, BUREAU DE VOTE

Le conseil municipal débat du tableau des permanences et décide que sa composition sera reconduite pour le 2^{ème} tour.

5. INFORMATIONS DIVERSES

51. École de la Fresse :

Le maire rapporte les principales informations suite à la tenue du Conseil d'École du 20 janvier 2020 :

- l'école comprend 5 classes pour un effectif de 109 élèves dont 6 sont de la commune du Moutoux,
- le Conseil d'École s'est prononcé pour une organisation de la semaine scolaire de 4 jours.

52. Nuisances suite à divagation de chiens :

Le maire aborde la question relative au problème récurrent de chiens qui divagent au centre du village. Le maire considère que :

- le problème résulte du fait que les chiens en groupe peuvent constituer un danger lorsqu'ils ne sont pas tenus en laisse.
- Il est anormal de ne pas pouvoir se déplacer à pied sur la voie publique et sur les terrains communaux sans être agressés par des chiens hostiles non tenus en laisse. Il est anormal d'être contraint de se déplacer en voiture sur la voie publique.
- La concertation a trouvé ses limites.
- Le prochain mandat sera obligé de traiter cette question d'une manière plus contraignante que ne l'a fait le mandat qui se termine.

53. Rapport d'activité du SICTOM

L'adjoint présente les principales informations suite à l'Assemblée Générale du SICTOM :

- les communes étaient peu représentées,
- le bilan de l'exercice est positif ; il n'y aura pas d'augmentation de taxes jusqu'en 2022,
- il sera procédé à l'achat de petits camions destinés à opérer dans les rues étroites de Salins les Bains et Arbois,
- les couvercles des bacs bleus seront recouverts d'autocollants jaunes afin de se conformer aux décisions nationales.

54. Divers

Ce conseil municipal étant le dernier de la mandature 2014 - 2020, le maire remercie l'ensemble des membres qui a participé aux séances d'une manière constructive, dans une bonne ambiance générale et a œuvré pour le bien commun. Chacun des membres a apporté ses compétences pour le bien de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

LE MAIRE
Jacques HUGON

